

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU PAYS D'OUCHE

oOoOo

L'an deux mil quinze, le huit décembre, à dix heures trente minutes, les membres du bureau et de la commission d'entretien du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche se sont réunis à la salle des fêtes du Noyer en Ouche sous la présidence de Monsieur Olivier DORGERE.

Etaient présents : MM BOUVART JF, PERDRIEL D, DORGERE O, MALHERBE F, LIDOR M, DELAUNE P, DORGERE F, FERCOQ P, GOUGIS A , BAERT O, PREVOST JJ.

Nombre de délégués bureau et commission entretien en exercice : 16

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 27 novembre 2015

PRÉFECTURE DE L'EURE
22 DEC. 2015
ARRIVÉE

OBJET : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

- Considérant que le Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 Octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet du schéma aux communes, aux communautés de Communes et aux Syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir les complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale et pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,
- **Considérant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure,**
 - o **Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité**

- des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,
- Notre syndicat attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau."

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création de l'Intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Après en avoir débattu et délibéré,

Les membres du Bureau et de la commission d'entretien

EMETTENT UN AVIS DEFAVORABLE au Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDENT au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Pour copie conforme,

Le Président,

Olivier DORGÈRE



Extrait de délibération
CONSEIL SYNDICAL DU S.I.A. DE FAINS & ST AQUILIN DE PACY
En date du 10 Décembre 2015

Nombre de membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 4
Nombre de votes : 4
Date de convocation : 03/12/2015

L'an deux mil quinze, le dix décembre, à vingt heures quinze, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Daniel BOISARD, Président du S.I.A.

Etaient présents : Mrs BOISARD Daniel – DUGUAY Pascal – METAYER Jean-Pierre,
BOUDEWEEL Christophe
Secrétaire : M. BOUDEWEL Christophe

DELIBERATION PORTANT SUR LA SUPPRESSION DU SYNDICAT
D'ASSAINISSEMENT DES FOSSES DE FAINS-SAINT AQUILIN DE PACY

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 octobre 2015

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet

Considérant que ce projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception

Considérant que la loi GEMAPI va s'imposer au 1^{er} janvier 2018 et sera une compétence obligatoire des ECPI

Considérant que le périmètre de ce syndicat est une zone humide très vulnérable en période de fortes inondations impactant de nombreuses habitations

Considérant que la suppression du syndicat au 1^{er} janvier 2017 ne permettra plus d'émettre les titres de recettes aux propriétaires riverains pour l'année 2017 et donc de ne pas assurer les entretiens annuels en lieu et place des riverains

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité

Emet un avis **DEFAVORABLE** à la suppression du syndicat d'assainissement des fossés FAINS-SAINT AQUILIN DE PACY et demande le report jusqu'à la mise en place de la loi GEMAPI.

Délibération rendue exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du
Le Président,

Pour extrait certifié conforme.
Le Président,
M.D.BOISARD

PRÉFECTURE DE NEUMONT

15 DEC. 2015

ARRIVÉE



SEANCE DU 26/11/2015

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :	08
En exercice :	08
Qui ont pris part à la délibération :	06

Date de la convocation	06/11/2015
Date d'affichage	07/11/2015

L'an deux mille quinze, le 26 novembre 2015, à 18 heures 45,

Le Conseil d'Administration du SILSEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence :

De Gérard DUPARD

Présents :

MRS DUPARD, MERIGOUT, SALLE, FAUCHE, VAUTRIN, PATTYN

Excusés :

M. BILEUX donne pouvoir à M. PATTYN
M. LECOQ

PRÉFECTURE DE L'EURE

30 NOV. 2015

ARRIVÉE

Secrétaire de séance : Mr VAUTRIN

Objet de la délibération : Dissolution du SILSEC

Le Président du Syndicat Intercommunal des Loisirs et Sports d'Emalleville et La Chapelle du Bois des Faulx (SILSEC) informe le conseil syndical du projet départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet de l'Eure le 15 octobre 2015,

Ce projet prévoit la dissolution du syndicat susnommé.

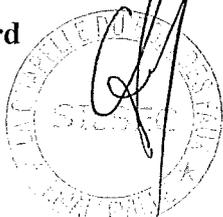
Le conseil prend note de ce projet de dissolution et au vu des motifs indiqués dans le rapport transmis par le Préfet décide :

- de ne pas s'opposer à cette dissolution
- que, après apurement des comptes et clôture de l'exercice 2015, le syndicat reversera à chacune des deux communes 50% de l'excédent budgétaire réalisé, conformément aux statuts du syndicat arrêtés le 09 janvier 2002,

Cette délibération sera transmise, pour avis aux conseils municipaux des communes d'Emalleville et La Chapelle du Bois des Faulx,

Pour extrait certifié conforme, le

Président
Gérard Dupard



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le

Et publication ou notification du

Président
Gérard DUPARD

Signature et cachet



S.T.T.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2015**

Le dix sept Novembre deux mille quinze, à dix huit heures, le comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr CORNIER Jean François, président.

ETAIENT PRESENTS :

Mme BEUVANT Sylvie, Mr CORNIER Jean François, Mme LETOURNEUR Stéphanie, Mme MADELAIN Micheline, Mr MASSELIN Benoît, Mme NORMAND Stéphanie, Mr VARDON Gérard,

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES :

Date de convocation :
7 Novembre 2015

Mme LOUVEAU Renée

Nombre de délégués
en exercice : 8

Nombre de délégués
présents : 7

Nombre de délégués
votants : 7

DISSOLUTION ET CLÔTURE AU 31/12/2015 DU BUDGET DU STT

Suite aux recommandations du Préfet de l'Eure dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal qui vise à la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le comité syndical décide la dissolution et la clôture au 31/12/2015 du budget du STT.

Pour copie certifiée conforme au registre
St Ouen de Thouberville, le 24 Novembre 2015
Le Président,

J.F. CORNIER

13
**SYNDICAT DES
TRANSPORTS THOUBERVILLAIS**
Mairie
27310 SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE

SYNDICAT DES TRANSPORTS THOUBERVILLAIS

MAIRIE : 131 ROUTE NATIONALE
27310 SAINT OUEN DE THOUBERVILLE
TEL : 02.32.56.22.08 FAX : 02.32.42.42.96 E-mail : mairie.saintouenthouberville@wanadoo.fr

PRÉFECTURE DE L'EURE

26 NOV. 2015